

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 OCTOBRE 2018

DELIBERATION N°18/108

Avenant N°2 à la Convention opérationnelle entre la Commune Saint Georges d'Espéranche, la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et l'EPORA, Site Chabroud Galva

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,


- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n°17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014, et sa mise à jour approuvée par la délibération n°18/008 du Conseil d'Administration en date du 9 mars 2018,
- VU la Convention opérationnelle entre la Commune de Saint Georges d'Espéranche, la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et l'EPORA, relative au site Chabroud Galva, approuvée par délibération N°B09/002 du Bureau du 4 février 2009, signée le 5 mai 2009 ; l'avenant N°1 approuvé par délibération N°16/114 du Conseil d'Administration du 3 juin 2016 et signé le 13 décembre 2016.

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de l'avenant N°1 à la convention opérationnelle entre la Commune de la Côte Saint André, Bièvre Isère Communauté et l'EPORA, relative à l'Îlot centre ancien.
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 précitée, à l'effet de signer cet avenant et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général par intérim

Le Président du Conseil d'Administration


Alain KERHARO
Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,
Le Secrétaire général pour les
affaires régionales


Hervé REYNAUD

1 8 OCT. 2018